L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 150. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 26 AVRIL 1828. Vol. I.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville, à la fin du mois, et ceux de la campagne, six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient point connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent acquérir un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Mossi Guisamond.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

E. Donaldson, chez F. Bosse, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Boyant.

Europe.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick BERNARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement : pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine LIBBY, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des commodités supérieures, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL, ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERIDIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un des dits ports. S'adresser au capt. à bord ou à

17 déc. JULES LE BLANC. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN MAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A PRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complettement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier, il est doublé à neuf et doublé et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et tous les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement ses voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois, des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra la veille avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

H. HUNT,
17 déc Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lausun, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres établissements intermédiaires.

Le bateau-vapeur, à roues, appelé PLANTER, capt. C. Lawson, partira régulièrement tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repartira tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Beauduc.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE

sont attendus à la levée cette après midi ou demain, ils seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant. S'adresser de suite, rue de Chartres No. 96, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné : Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boeuf, un assortiment de confitures de la Havane, rougail blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Canton; trois barils anis vert très frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

500 BOUCAUTS de sucre, prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre*

Etat de la Louisiane.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarissa Tregue, femme de Théodore Tregue, contre *Théodore Tregue son mari.*

SUR motion de P. A. Cuvellier, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce jour le 20 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens entre pour toute la demanderesse et le défendeur, soit et elle est prononcée à la loi. Et la Cour étant duement satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze centi, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont actuellement, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée Louise, un cheval bai, et un taureau avec un boeuf marqué. Et depuis il est ordonné que le défendeur paie les frais.

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS.

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS, Greffier.

Les frais se montent à la somme de quatre piastres 624 centi, sans compter les honoraires du shérif.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRAR, Greffier.

Esclave en marronnage.

Est partie marronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,
rue du Quartier, entre Conde et Royale.
15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Formento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les maisons sont plus espacées entr'elles que dans tout autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, ... 10 "
" " 1 " 1 50
Un journée d'un nègre dans l'hôpital est . . . . 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'heureux d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine
30 barils farine de Red Sarazin, fraiche
20 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraiche
3 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 Fev. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Bourbon. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

E. GARDERE,
Trésorier de l'Etat.

7 Fév. 6

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'état de CHARPENTERIE, demeure rue Royale, No. 200, entre les rues du Maine, et de Philippe, ayant un très bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des repartions de tout genre.

12 Jan R. A. COOKE.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux dames jeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Cuirs pour bateaux à vapeur, Ghapêtes et Ropes, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boites communes et dorées; 4 do. rosent blanc; à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais.—50 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, Pelle. Levée

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,
25 boites do.
5 boucauds Rum quatrième preuve,
40 caisses cardes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par

dec 20. N. MERRITT. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Top, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 avr. CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST,
14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arrêté general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,
7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

CANARY WINE.—15 quarter casks canary wine, for sale low by

Callender & Deblois,
19 april 7, Bienville street,

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur le côté gauche.

Les motifs qui ont déterminé ce changement ont été la chûte de la maison occupée ci-devant, menaçant ruine, et apprêtée depuis l'ouragan.

1°. La salubrité du lieu considérée par des personnes compétentes comme hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent de si tristes ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permît de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tels sont les motifs qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remercimens.

Mr. Guillet, professeur de mathématiques au Collége Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rodrigue Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux différens professeurs voudront bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars

COUR DE PAROISSE.—De la paroisse et de la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Avril 1828.—Frédéric Frey et autres créanciers de M. Souza l'aîné contre ledit Mariochée Souza l'aîné.—En présence de l'hon. J. Pitot, après avoir entendu lecture de la pétition relative au cas, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du pétitionnaire, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Souza, l'aîné, aura lieu au bureau du L. F. Caire, notaire public, le 14 Avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires dudit sieur Souza, l'aîné, et entendant toutes procédures ainsi différées.—Je certifie par le présent ce qui précède.

3 avril. J. OLLIE', dép. greffier

FABRIC de Soutaches fines de première calidad, y [illegible] de agua. Se hendan en casa de [illegible] calle de St. Pedro, [illegible] No. 23. 19 abril

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 50 le baril, d'après l'arrêté les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, CINQUANTE onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 12 avril 1828.

J. Roffignac,
Maire

19 avril

LES soussignés viennent de recevoir par la Zilia de Bordeaux—200 rames papier écolier dit aux armes. Ce papier a droit au Drawback.

31 mars CHS. JOURDAN & C.

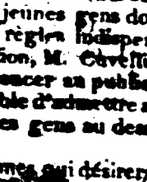

E. DERBIGNY,
Successeur de J. Gabarocha,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabarocha, No. 23. 7 mars.

AVIS—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.
Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orléans
27 fev No. 198 chez M. Grunier.